

Création de l'UdS au 1<sup>er</sup> Janvier 2009

**Téléphonie et messagerie**

Dans le cadre des anticipations auxquelles il convient de veiller dans la perspective du passage à l'UdS, les Secrétaires Généraux ont rencontré le CRC pour évoquer deux sujets, la téléphonie et la messagerie.

## 1) Téléphonie

Les délais font défaut pour envisager de passer au 1<sup>er</sup> janvier 2009 à une téléphonie UdS unifiée. Une année est nécessaire pour mettre en œuvre les marchés opérateurs et infrastructures nécessaires. La définition des objectifs poursuivis par ces marchés doit être impérativement précédée d'un état des lieux de la situation actuelle que M. Jean-Luc BRUCKER, ingénieur d'études responsable de la téléphonie à l'ULP, a accepté de conduire. Une lettre le missionnant pour réaliser cette première étude vous sera prochainement soumise.

Le marché actuel de l'URS est en phase de renouvellement. Il va reposer sur la technologie ToIP qui est celle vers laquelle il faudra orienter à terme la téléphonie de l'UdS.

Cette procédure de marché pourrait être mise à profit pour préfigurer le système futur de l'UdS, notamment dans certains des aspects plus politiques de communication interne et externe qu'il revêt. C'est ainsi qu'il pourrait servir de cadre pour la réservation d'une plage de numérotation unique pour le futur établissement (1<sup>ère</sup> prévision sous réserve de l'état des lieux de 10 000 numéros nécessaires). Il pourrait également aider à définir les principes généraux des numéros à attribuer en vue d'une uniformisation sur des fonctions largement représentées (Directeurs de composante...).

Cette réunion a également permis d'identifier la nécessité de mettre en place une émanation du groupe finances interuniversitaire, associant largement des composantes afin de définir des règles de refacturation interne susceptibles d'éviter une complexité que le nombre de lignes prévisibles en gestion peut faire redouter.

## 2) Messagerie

L'unification du système de messagerie pose a priori moins de difficultés techniques que la téléphonie, sous réserve de mettre en œuvre un logiciel qui garantira le maintien des fonctionnalités les plus avancées que permettent certains de ceux qui sont mis en service actuellement. Le CRC s'emploie à trouver une solution adéquate et devrait faire connaître ses propositions pour la fin juin.

Conformément aux préconisations issues de l'audit IGAENR, la ligne de conduite à adopter devrait consister à mettre un terme à la dispersion actuelle des serveurs de messagerie et à les concentrer en un lieu unique, soit le CRC.

Cette orientation peut être source de conflits. A l'ULP en particulier, plusieurs composantes ou laboratoires gèrent encore leur messagerie, même si un mouvement s'est opéré récemment de la part de certains d'entre eux pour en confier la responsabilité au CRC. Un certain nombre restent à ce jour autonomes (Observatoire, Physique, ...).

Politiquement, il paraît difficile de ne pas poursuivre dans cette voie de centralisation, l'audit fournissant de précieux arguments pour ce faire.

Le plan de transition vers l'UdS élaboré par le CRC prévoit une redirection des messages expédiés aux anciennes adresses des titulaires de compte des établissements actuels vers les nouvelles adresses UdS. Ces redirections seront maintenues sur une longue période (5 à 10 ans) de manière à garantir la pérennité des adresses référencées (par exemple dans les publications).

La mise en œuvre de la nouvelle messagerie UdS suppose que certaines décisions d'ordre politique soient arrêtées :

- a) **nom de domaine : faut-il se contenter du domaine d'ores et déjà acquis ([unistra.fr/eu](http://unistra.fr/eu)) ? faut-il rechercher un autre nom de domaine ? le nom [uds.fr](http://uds.fr) est mis aux enchères ; faut-il tenter de s'en porter acquéreur ?**
- b) structuration des adresses de messagerie : une solution unifiée consisterait à ce que chaque personnel de l'UdS dispose d'une adresse de type [prénom.nom@unistra.fr](mailto:prénom.nom@unistra.fr). Cette solution risque cependant de heurter certaines composantes ou laboratoires qui disposent dans leur adresse d'un sous-domaine tel qu'actuellement [ipcms.u-strasbg.fr](http://ipcms.u-strasbg.fr) ou précédemment [iecs.edu](http://iecs.edu). Les écoles d'ingénieurs en particulier pourraient s'émouvoir d'être "banalisées" dans un domaine unique qui estomperait leur identité. Il en sera de même, vraisemblablement, pour différents laboratoires.

**Quelle ligne de conduite convient-il d'adopter en matière de structuration des adresses de messagerie, sachant que celles-ci devront être prêtes dès novembre 2008 ?**

Une solution conservatoire, laissant les mains libres à la future équipe de Présidence élue en janvier 2009 pour modifier les choses si elle le souhaite, pourrait consister à définir les adresses de messagerie sous le nom de domaine générique [unistra.fr](http://unistra.fr) (ou tout autre qui serait retenu). Elle pourrait ensuite décider d'autoriser la mise en place de sous-domaines si une telle solution doit politiquement s'imposer, une coexistence d'adresses pour un même titulaire de compte sous l'intitulé [unistra.fr](http://unistra.fr) et [sous-domaine.unistra.fr](http://sous-domaine.unistra.fr) étant tout à fait possible.

Les questions ainsi posées montrent par ailleurs l'urgence qu'il y a à lancer les réflexions et, le cas échéant, à missionner des consultants sur des sujets tels que le nom de l'Université, son logo et sa charte graphique.

Des résultats obtenus à partir de ces réflexions/consultances dépendront par exemple la définition du nom de domaine du futur établissement.